



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 36664

Texte de la question

M Andre Delehedde appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson francais. Cet avenir est menace. En effet, de recents concours de recrutement dans les operas de Nice et de Lyon precisaient, dans leur reglement, que les concours etaient reserves aux instrumentistes utilisant le systeme allemand. L'administration du futur opera de la Bastille aurait annonce son intention de n'utiliser que des bassons allemands, faisant fi des bassonistes actuellement en poste a l'Opera dont la plupart sont titulaires de prix internationaux. Dans les ecoles de musique municipales et nationales, dans les conservatoires nationaux de region, dans les conservatoires nationaux superieurs de Lyon et de Paris, l'ensemble du systeme pedagogique se developpe a partir du basson francais. Si les precedents ci-dessus evoques devaient etre suivis, il est evident que la valeur des diplomes d'Etat delivres serait nulle puisqu'ils ne permettraient pas de se presenter a un concours en France. L'impact economique d'une telle attitude est egalement lourd de consequences. Tous les instruments appartenant aux conservatoires comme aux particuliers devraient etre remplaces par des instruments d'importation tandis que tout un pan de la lutherie francaise disparatrait. En consequence, il lui demande les mesures qu'il entend prendre en cette annee 1988 pour garantir la perennite de cet element du patrimoine national.

Données clés

Auteur : [M. Delehedde André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36664

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 655